



*Dossier de presse*

*Mardi 6 septembre 2011*

## **L'Assurance retraite Bourgogne et Franche-Comté et l'Union des Centres sociaux de Bourgogne**

### **56 000 euros pour financer des projets innovants pour les personnes âgées**

*Participer à un atelier Sécurité routière dans la région d'Epoisses (21) ou à un atelier santé à Chatillon-en-Bazois (58) quand on a plus de 60 ans et qu'on est retraité de la Sécurité sociale ? C'est possible grâce aux initiatives soutenues par l'Assurance retraite Bourgogne et Franche-Comté et l'Union des Centres sociaux de Bourgogne. Ce mardi 6 septembre 2011, la direction de la Carsat Bourgogne et Franche-Comté a le plaisir de remettre un chèque de 56 000 euros à Monsieur Michel SURDON, Président de l'Union des centres sociaux de Bourgogne pour la trentaine de projets portés par 20 centres sociaux adhérents dans le cadre de l'appel à projets 2011.*

#### **Un partenariat pour mieux cibler les personnes âgées isolées**

L'Assurance retraite Bourgogne et Franche-Comté a pour mission d'accompagner et d'aider les retraités du régime général (gir 5 et 6 peu dépendants) en situation de fragilité sociale du fait de leurs conditions de vie, de leur état de santé, de leur niveau de ressources et de leur isolement. Le cumul de ces fragilités accentue le risque d'une dégradation rapide de leur situation, donc du basculement dans la perte d'autonomie. Pour trouver les réponses les plus adaptées aux besoins des retraités, l'Assurance retraite s'est rapprochée de l'Union des Centres sociaux de Bourgogne afin de mettre en œuvre un appel à projets.

#### **50 % du projet financé**

L'appel à projets 2011 a été lancé afin de susciter des initiatives locales au plus près de la population visée. Les Centres sociaux ont pu obtenir jusqu'à 50 % du financement de leur projet à condition que ce dernier favorise le lien social et permette aux personnes âgées d'accroître leur autonomie et leur qualité de vie.

**Au total, ce sont 30 projets** qui ont trouvé une source de financement dans les départements de Côte-d'Or et de la Nièvre pour une enveloppe totale de 56 000 euros.